

# AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot 5 634 736, du cadastre du Québec, située au 319, chemin Saint-Guillaume, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2025-0069, présentée 9442-4454 Québec inc., représentant de Diane Bénard, est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant un lotissement projeté :

**Norme :** Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes VR-9, la largeur minimale d'un terrain est fixée à 50 mètres ;

**Dérogation demandée :** Permettre que le lot projeté A ait une largeur de 38,09 mètres le long du chemin Saint-Guillaume ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 12 septembre 2025

*Signé : Mickaël Tuilier*

Mickaël Tuilier,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 septembre 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 12 septembre 2025

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier